

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Le III de l'article 38 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 est abrogé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.